



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 février 2024

Date de la convocation :
09 février 2024

Membres	19
Présents	19
Pouvoirs	0
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAULT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAULT Maire,
Madame Marina DANTIC, Monsieur Jean-Pierre TISON, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjointes,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Madame Guylaine THIBAULT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Brigitte DELANOUE, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER.

Membre excusé :

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Membre absent :

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE



DCM : 2024-03-008

7.1.3. Finances locales - Affectation du résultat de fonctionnement

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Compte tenu des résultats constatés à la fin de l'exercice 2023 pour la section de fonctionnement, il sera proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	339 570,38
B - Résultat antérieurs reportés	548 645,31
C - Résultat à affecter	888 215,69
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	-688 447,54
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	92 877,00
F - Besoin de financement (D+E)	-595 570,54

Transmis en Préfecture le	22/02/2024
Reçu en Préfecture le	22/02/2024
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20240221-2024-03-008-DE	
Publication électronique le	22/02/2024

AFFECTATION (G+H)	888 215,69
G - Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement (F)	595 570,54
H - Report en fonctionnement R002	292 645,15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'affectation ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE



Le Maire,
Gilles THIBAUT



Publication électronique le 22 février 2024

